



N/Réf. : 15C

La Roche Sur Yon, le 2015

- *Aux secrétaires des syndicats*
- *Aux secrétaires des unions locales*
- *Aux membres de la commission exécutive*
- *Au secrétaire de l'USR*
- *Aux animateurs du collectif jeunes*
- *Aux conseillers du salarié*
- *Aux conseillers prud'homaux*

INFOS LUTTES N°16

Pour combattre la loi travail, obtenir son retrait et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s,

**Organisons la votation citoyenne
(deux questions)**

- 1) Retrait du projet de loi travail : Pour contre**
- 2) Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé(e)s d'emplois et retraité(e)s ? OUI NON**



Organisée par les 7 organisations syndicales (CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) elle doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s et citoyen-nes de s'engager dans la mobilisation.

MISE EN ŒUVRE (voir au verso)

Cher(e)s camarades,

Le Comité Confédéral National de la CGT a décidé collectivement d'inciter les salarié-e-s et la population à participer massivement à la votation citoyenne pour élever notre rapport de force, mais aussi pour que chacun et chacune puisse manifester et exprimer son opinion quant à la loi travail.

L'intersyndicale confédérale du jeudi 27 mai a confirmé le besoin de tout faire pour mettre en œuvre notre démarche envers la population.

Notre votation citoyenne ne va durer que 4 semaines. C'est court et cela va nécessiter un planning relativement chargé en termes d'organisation, de mise en œuvre et d'objectifs.

ORGANISATION :

- 1) Le référent des Unions Départementales quant à l'organisation de cette votation (**retour des votations auprès des UD**), sera le ou la Secrétaire(e) Général(e) de chaque Comité Régionale CGT.
Pour le Comité Régionale CGT des Pays de la Loire, Francine Desnos, sera chargé de faire un point avec les 5 UD de la région « Loire-Atlantique – Maine et Loire - Mayenne – Sarthe et Vendée », tous les jeudis.
- 2) Cibler les entreprises où nous avons des syndicats CGT et gagner l'organisation de la votation par le biais de bureaux de vote avec des urnes mobiles pour faire le tour des services.
- 3) Cibler les entreprises où nous ne sommes pas implantés. Organiser des bureaux de vote à l'entrée de ces entreprises par des équipes de militants. (Exemple : les Vendéopôle etc....)
- 4) Cibler les entreprises où auront prochainement lieu les élections professionnelles
- 5) Cibler les TPE
- 6) Cibler avec nos camarades retraité-e-s, privé-e-s d'emploi, jeunes, des lieux publics tels que les marchés, les lieux d'études ou les administrations.
- 7) COMPTABILISER LES VOTATIONS ENTREPRISE PAR ENTREPRISE, LIEU DE VIE PAR LIEU DE VIE, ET LES FAIRE REMONTER A L'UD QUI SE CHARGERA DE LES TRANSMETTRE A LA REFERENTE (COMITE REGIONAL CGT)
- 8) Cette votation fera l'objet d'une journée de mobilisation pendant le débat parlementaire. Toutes nos actions doivent être prises en compte par nos syndicats. Elle doit permettre de mobiliser les salarié-e-s qui ne le sont pas encore pour les faire rentrer dans l'action et amplifier la mobilisation.

SUPPORT

Le matériel décidé par l'intersyndicale est joint à ce courrier. A savoir :

- La votation (bulletin de vote intersyndical)
- Un tract de l'intersyndicale expliquant la démarche de votation citoyenne et les éléments nocifs du projet de loi
- Des affiches seront bientôt mises à votre disposition.

Les camarades qui souhaiteraient davantage de précisions sont invités à contacter l'UD. Comptant sur votre implication militante, recevez cher(e)s camarades mes fraternelles salutations.

Pour l'Union Départementale CGT de Vendée
Le secrétaire général
Nicolas Rouger